

COMPTES DE LA SANTÉ

2021-2022

2022-2023

2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-96482-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

Je suis heureux de porter à votre connaissance la 14^e édition des Comptes de la santé. La période qui fait l'objet de cette présentation s'étend de 2021-2022 à 2023-2024.

La santé et les services sociaux occupent une place essentielle dans les actions du gouvernement du Québec. De ce fait, et en raison du contexte de reprise des activités post pandémiques, la mission de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, est renforcée.

En tant qu'organisation qui gère la plus grande part des ressources de l'État québécois, le ministère de la Santé et des Services sociaux prend très au sérieux l'effort de reddition de comptes et de diffusion de l'information, effort qu'il entend poursuivre avec transparence et rigueur. Le présent document dresse l'évolution des dépenses en matière de santé et de services sociaux, ainsi que les différents programmes mis en œuvre au service de la population québécoise. Il renseigne les lectrices et lecteurs sur plusieurs indicateurs de performance, et présente les différentes sources de financement.

Outre le fait qu'il dresse un portrait de notre réseau de santé et de services sociaux, ce document permet de constater les actions qui ont été accomplies au cours des derniers mois en matière de gestion des ressources financières, humaines, technologiques, informationnelles et matérielles, afin d'appuyer l'ensemble du système de santé et de services sociaux avec flexibilité et efficacité.

Je suis persuadé que les renseignements contenus dans cette édition des *Comptes de la santé* permettront de disposer d'une bonne vue d'ensemble de la situation actuelle et des orientations à prendre en considération au cours des prochains mois et années afin qu'ensemble, nous puissions consolider les bases de la refondation de notre système de santé et de service sociaux pour continuer à le rendre plus humain et plus performant.

Je vous prie donc d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Dubé
Ministre de la Santé

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
1 REVUE FINANCIERE DES COMPTES DE LA SANTE	3
1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux et des sources de financement.....	3
1.2 Dépenses de santé et de services sociaux.....	4
Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses	4
Organismes communautaires et autres organismes.....	4
Dépenses regroupées par supercatégorie.....	6
Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	7
Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA).....	8
1.3 Sources de financement.....	9
Fonds des services de santé	9
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	10
Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)	10
Contributions du gouvernement fédéral	11
Contributions des usagers	12
Contributions – autres ministères et organismes	13
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général.....	13
2 PROGRAMMES DU RESEAU DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX	15
2.1 Définition des programmes	16
2.2 Configuration des programmes	17
Programmes-services.....	17
Programmes-soutien	17
2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population....	18
Santé publique	18
Services généraux – activités cliniques et d'aide	18
2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières.....	19
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	19
Déficience physique.....	19
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	19
Jeunes en difficulté.....	19
Dépendances.....	20
Santé mentale	20
Santé physique.....	20

2.5	Programmes-soutien.....	21
	Administration.....	21
	Soutien aux services.....	21
	Gestion des bâtiments et des équipements.....	21
2.6	Ventilation par programme des dépenses du réseau	22
2.7	Sources de financement des programmes du réseau	23
3	PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RESULTATS	25
3.1	Portrait de l'effectif et des établissements.....	25
3.2	Volumes et nature des soins et services.....	26
4	SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITES.....	27
	Contribution du régime public d'assurance médicaments	27
	Contributions par type de prestation d'assurance.....	28
	Contributions des adultes hébergés en établissement	29
	Financement du transport ambulancier.....	30
5	DEPENSES EN SANTE ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT 2022-2023.....	31
6	CONCILIATION DES DEPENSES DES COMPTES DE LA SANTE AVEC CELLES DU PORTEFEUILLE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS.....	35

LISTE DES TABLEAUX, DU SCHÉMA ET DU GRAPHIQUE

TABLEAU 1	Dépenses de santé et de services sociaux et sources de financement	3
TABLEAU 2	Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses.....	5
TABLEAU 3	Dépenses regroupées par supercatégorie	6
TABLEAU 4	Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet.....	7
TABLEAU 5	Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants	8
TABLEAU 6	Fonds des services de santé.....	9
TABLEAU 7	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	10
TABLEAU 8	Fonds de soutien aux proches aidants	10
TABLEAU 9	Contributions du gouvernement fédéral.....	11
TABLEAU 10	Contributions des usagers	12
TABLEAU 11	Contributions – autres ministères et organismes.....	13
TABLEAU 12	Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	13
GRAPHIQUE 1	Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau 2022-2023.....	15
SCHÉMA 1	Configuration d'ensemble.....	18
TABLEAU 13	Ventilation par programme des dépenses du réseau	22
TABLEAU 14	Sources de financement des programmes du réseau	23
TABLEAU 15	Volumes de soins et services rendus par programme et par service	26
TABLEAU 16	Financement du régime public d'assurance médicaments	27
TABLEAU 17	Contributions par type de prestation d'assurance 2022-2023	28
TABLEAU 18	Financement des services d'hébergement en établissement	29
TABLEAU 19	Financement du transport ambulancier 2022-2023	30
TABLEAU 20	Dépenses par entité 2022-2023	31
TABLEAU 21	Sources de financement par entité 2022-2023	32
TABLEAU 22	Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2022-2023</i>	36

CONTEXTE

Les Comptes de la santé constituent un instrument qui permet notamment d'informer la population :

- de l'impact de la consommation des soins et des services sur l'évolution du financement de notre système de santé et de services sociaux;
- des choix auxquels nous faisons face collectivement pour préserver et renforcer l'accès et la qualité des services de santé et des services sociaux.

Les Comptes de la santé ont pour objectifs :

- d'assurer la transparence quant aux sommes consacrées au secteur de la santé et des services sociaux;
- d'informer la population de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux parmi les dépenses de l'ensemble des autres portefeuilles de l'État;
- de constituer une base de référence pour les discussions publiques portant sur les enjeux et les choix à effectuer pour assurer la pérennité du financement du système de santé et des services sociaux.

Rendus publics annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, les Comptes de la santé contiennent des informations financières permettant de comprendre l'importance des ressources allouées au système de santé et de services sociaux. Le ministère des Finances collabore à la préparation de certaines informations financières.

Les données financières produites pour établir les Comptes de la santé représentent les résultats consolidés des entités suivantes :

- Corporation d'urgences-santé (CUS);
- Fonds de l'assurance médicaments (FAM);
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA);
- Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (FRISSSS);
- Fonds des services de santé;
- Héma-Québec;
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), y compris les responsabilités attribuées à l'égard des aînés ainsi que les montants inscrits dans les comptes à fin déterminée et les organismes budgétaires suivants :
 - Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE);
 - Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Revenus de transferts fédéraux (collaboration du ministère des Finances);

- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- Réseau de la santé et des services sociaux (centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, établissements non fusionnés, autres établissements publics et instances régionales).

Par ailleurs, la dépense totale de santé et de services sociaux consolidée des Comptes de la santé intègre, notamment, le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments, le service de la dette du réseau et la contribution du gouvernement, en tant qu'employeur, au Fonds des services de santé. Les Comptes de la santé ne comprennent pas certains crédits d'impôt remboursables qui, aux fins des comptes publics, sont considérés comme des dépenses plutôt qu'une réduction de l'impôt sur le revenu. À cet effet, la conciliation des dépenses des Comptes de la santé à partir des dépenses consolidées du portefeuille Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2022-2023* est présentée dans la section 6.

Les données de 2021-2022 ont fait l'objet de reclassements et de redressements pour les rendre comparables aux données présentées pour l'année 2022-2023.

Les données de 2023-2024 sont établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec* publié à l'automne 2023.

1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ

1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux et des sources de financement

Cette section présente un tableau sommaire de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux, ainsi que les sources de financement.

TABLEAU 1

Dépenses de santé et de services sociaux¹ et sources de financement²
(en millions de dollars)

	2021-2022 ³	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ⁴ (%)
Dépenses de santé et de services sociaux				
Dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux	55 782	56 728	52 858	-2,7
Autres dépenses nettes des éliminations	2 762	2 567	6 239	50,3
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	58 544	59 295	59 097	0,5
Sources de financement				
Fonds des services de santé	9 162	9 714	10 154	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	82	92	91	
Fonds de soutien aux proches aidants ⁵	9	-	-	
Contributions du gouvernement fédéral	12 646	11 877	12 796	
Contributions des usagers	3 979	4 149	4 336	
Contributions – autres ministères et organismes	1 069	609	645	
Revenus d'autres sources ⁶	1 039	1 192	1 329	
Sous-total	27 986	27 633	29 351	2,4
Contributions du gouvernement du Québec provenant du fonds général⁷	30 558	31 662	29 746	-1,3
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	58 544	59 295	59 097	0,5

P. Dépenses et sources de financement prévisionnelles.

- Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2021-2022 et 2022-2023.
- Ces données ont été compilées à partir de documents produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux, des comptes publics et des états financiers de tous les organismes qui sont inclus dans le périmètre comptable du portefeuille Santé et Services sociaux. Ces données incluent, notamment, des montants liés à la contribution des usagers à l'assurance médicaments et les intérêts sur le service de la dette.
- Les informations financières de 2021-2022 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.
- Ces contributions proviennent des revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021.
- Les revenus d'autres sources incluent notamment les revenus liés aux activités de recherche, de stationnement, de restauration, ainsi que les dons constatés par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.
- Aux fins des Comptes de la santé, la différence est pourvue à même les autres impôts et taxes provenant du fonds général.

1.2 Dépenses de santé et de services sociaux

Cette section illustre l'évolution des postes de dépenses en santé et en services sociaux depuis 2021-2022.

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses

Le tableau ci-après présente, notamment, les dépenses par programme selon la nomenclature du budget de dépenses. Les données 2023-2024 sont établies en fonction du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* publié à l'automne 2023. Les sources de données 2021-2022 et 2022-2023 pour ce tableau concernant les dépenses réelles proviennent principalement des comptes publics.

Organismes communautaires et autres organismes

Les données des organismes communautaires et autres organismes regroupent les dépenses des organismes nationaux et régionaux.

Les dépenses réelles sont de 914 millions de dollars pour 2021-2022 et de 1 028 millions de dollars pour 2022-2023.

Pour 2023-2024, le budget de dépenses prévisionnelles incluant les mesures instaurées relatives à la lutte contre la pandémie et au renforcement du système de santé et de services sociaux s'élève à 1 055 millions de dollars.

TABLEAU 2

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses¹ (en millions de dollars)

Programme	2021-2022 ²	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ³ (%)
DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE				
1 - Fonctions de coordination⁴	4 424	218	275	-75,1
2 - Services dispensés à la population^{5 6}				
Établissements de santé et de services sociaux	34 054	36 800	33 153	-1,3
Organismes communautaires et autres organismes	914	1 028	1 055	7,4
Activités connexes	3 636	3 991	4 713	13,9
Service de la dette ⁷	1 829	3 978	2 220	10,2
Sous-total	40 433	45 797	41 141	0,9
3 - Office des personnes handicapées du Québec	13	14	23	33,0
4 - Régie de l'assurance maladie du Québec	10 881	10 670	11 365	2,2
5 - Condition des aînés	31	29	54	32,0
Sous-total - Dépenses par programme budgétaire	55 782	56 728	52 858	-2,7
AUTRES DÉPENSES				
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	72	110	139	38,9
Fonds de soutien aux proches aidants	52	-	-	-100,0
Régie de l'assurance maladie du Québec⁸	1 997	1 999	2 087	2,2
Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	1 058	1 079	1 117	2,8
Autres entités (nettes des éliminations des opérations entre les entités)	1 873	1 603	5 417	70,1
Ajustement aux dépenses⁹	(2 290)	(2 224)	(2 521)	
Sous-total - Autres dépenses	2 762	2 567	6 239	50,3
TOTAL	58 544	59 295	59 097	0,5
En % du PIB	11,61	10,73	10,28	

P. Dépenses prévisionnelles.

- Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2021-2022 et 2022-2023.
- Les informations financières de 2021-2022 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.
- Ce programme inclut les incidences du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, soit 3 007 M\$ en 2021-2022. L'incidence a été considérée globalement dans ce programme, plutôt que dans chacun des programmes. En 2022-2023, l'incidence du changement d'application de la norme est incluse à la dépense de service de la dette dans les services dispensés à la population.
- Ce programme inclut la dépense pour la consommation d'équipements de protection individuelle et des tests rapides, qui était présentée en 2021-2022 dans le programme Fonctions de coordination.
- Les données 2022-2023 incluent des dépenses d'obligations de mise hors service des immobilisations et de financement des infrastructures pour lesquelles le Ministère a reçu des crédits supplémentaires. Pour 2023-2024, ces éléments sont exclus de la prévision, comme planifié au plan budgétaire 2023-2024 et à la mise à jour économique de l'automne 2023.
- Pour les années antérieures à 2022-2023, la dépense du service de la dette comprend le remboursement de capital et d'intérêts des emprunts contractés pour le financement des infrastructures. À partir de 2022-2023, le financement des infrastructures s'effectue par des emprunts à court terme ou des paiements comptant.
- Dépenses financées par les revenus autonomes de la RAMQ. Ce montant exclut la franchise et la coassurance du régime public d'assurance médicaments.
- Conformément à la norme sur les paiements de transfert, ces sommes sont constatées dans les revenus reportés dans les établissements de santé et de services sociaux.

Dépenses regroupées par supercatégorie

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux regroupées par supercatégorie.

TABLEAU 3

Dépenses regroupées par supercatégorie (en millions de dollars)

	2021-2022 ¹	2022-2023	Variation (%)
Rémunération	36 809	36 643	-0,5
Fonctionnement	14 311	14 975	4,6
Transfert	5 656	5 681	0,4
Service de la dette (intérêts) ²	633	796	25,8
Créances douteuses et autres provisions	77	121	57,1
Autres ³	1 058	1 079	2,0
TOTAL	58 544	59 295	1,3
<i>En % du PIB</i>	<i>11,61</i>	<i>10,73</i>	

1. Les informations financières de 2021-2022 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
2. Contrairement au tableau 2, la dépense du service de la dette inclut uniquement les intérêts sur la dette.
3. Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

En 2018-2019, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (2018, chapitre 19), le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce Fonds, inscrit dans la *Loi encadrant le cannabis*, permet notamment de réaliser certaines activités liées à la prévention des méfaits du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la Loi.

TABLEAU 4

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P
Volet - Activité			
Volet 1 - Prévention	29	77	66
Volet 2 - Recherche et surveillance	4	6	14
Volet 3 - Services curatifs	37	26	34
Volet 4 - Mise en œuvre	-	-	-
Sous-total	70	109	114
Volet - Soutien			
Rémunération et fonctionnement	2	1	25
Sous-total	2	1	25
TOTAL	72	110	139
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,12</i>	<i>0,19</i>	<i>0,24</i>

P. Dépenses prévisionnelles.

Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants a été transféré du ministère de la Famille à partir du 1^{er} avril 2019. Ce Fonds a contribué à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021. À compter de cette date, les sommes affectées au financement de mesures visant à faire connaître la contribution des proches aidants, à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle sont intégrées au portefeuille Santé et Services sociaux.

TABLEAU 5

Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (en millions de dollars)

	2021-2022
Subvention pour le soutien aux proches aidants	11
Opération de restructuration ¹	41
TOTAL	52
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,09</i>

1. Cette dépense est liée au transfert des actifs et des passifs du FSPA dans le MSSS, le 31 octobre 2021.

1.3 Sources de financement

Cette section présente l'évolution de la part respective des revenus provenant du Fonds des services de santé, du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, du Fonds de soutien aux proches aidants ainsi que des contributions du gouvernement fédéral, des usagers, d'autres ministères et organismes, de même que du gouvernement du Québec (impôts et taxes du fonds général), attribués au financement de la santé et de services sociaux.

Fonds des services de santé

Le Fonds des services de santé a été institué pour soutenir le financement des soins et des services sociaux. Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers perçues par Revenu Québec.

Pour les employeurs, le taux de cette cotisation est resté constant depuis 1995 à 4,26 % de la masse salariale totale. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce taux a été réduit pour les petites et moyennes entreprises (PME) œuvrant dans le secteur primaire et manufacturier et dont la masse salariale annuelle est inférieure à 7,2 millions de dollars. En tenant compte de cette réduction, le taux pour ces PME varie de 1,25 % à 4,26 %.

Pour les particuliers, la cotisation pour l'année d'imposition 2023 est de 1,00 % des revenus assujettis qui excèdent 16 780 \$ (17 630 \$ en 2024), pour un montant maximal de 1 000 \$. Certains types de revenus sont toutefois exclus de l'assiette de cette cotisation. Il s'agit, notamment, des revenus d'emploi, des prestations de la sécurité du revenu, des indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

TABLEAU 6

Fonds des services de santé
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Cotisations des employeurs	8 784	9 382	9 855	5,9
Cotisations des particuliers	378	332	299	-11,1
TOTAL	9 162	9 714	10 154	5,3
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>15,65</i>	<i>16,38</i>	<i>17,18</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

Le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis a été institué pour réaliser des activités liées à la prévention en matière de consommation du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, chapitre 16). Le Fonds est principalement constitué de sommes versées par le ministère des Finances provenant de la vente du cannabis.

TABLEAU 7

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P
Fonds de lutte contre les dépendances	82	92	91
TOTAL	82	92	91
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,14</i>	<i>0,16</i>	<i>0,15</i>

P. Financement prévisionnel.

Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA) a été institué afin de contribuer à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés, en soutenant des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du Fonds provenaient principalement des revenus de la taxe sur le tabac. Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021.

TABLEAU 8

Fonds de soutien aux proches aidants
(en millions de dollars)

	2021-2022
Revenus provenant des taxes à la consommation - Tabac et intérêts	9
TOTAL	9
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,02</i>

Contributions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral contribue au financement des soins de santé principalement au moyen du Transfert canadien en matière de santé.

Le tableau ci-dessous présente les contributions du gouvernement fédéral sur 3 ans.

TABLEAU 9

Contributions du gouvernement fédéral (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL				
Transferts pour la santé				
Transfert canadien en matière de santé	7 418	6 814	7 845	2,8
Fonds ciblés et accords bilatéraux	559	268	965	
Transfert supplémentaire au titre du plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19	226	—	—	
Autres programmes				
Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	35	35	
Autres transferts ² - Établissements de santé et de services sociaux et autres organismes	1 229	1 057	453	
Sous-total	9 462	8 174	9 298	-0,9
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS				
Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé³	3 184	3 703	3 498	4,8
TOTAL	12 646	11 877	12 796	0,6
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>21,60</i>	<i>20,03</i>	<i>21,65</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.

2. Ce montant comprend notamment les équipements de protection individuelle (par exemple : masques, gants, blouses de protection) et les tests rapides de dépistage de la COVID-19.

3. Les revenus du Québec qui découlent du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec (13,5 % de l'impôt fédéral des particuliers) dont 62 % est attribuée au TCS. Ce montant est ajouté aux contributions du gouvernement fédéral à des fins illustratives.

Contributions des usagers

Ce tableau présente les diverses contributions des usagers au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 10

Contributions des usagers
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Régime public d'assurance médicaments				
Primes	1 648	1 659	1 724	2,3
Franchises et coassurances	1 058	1 079	1 117	2,8
Sous-total	2 706	2 738	2 841	2,5
Contributions des adultes hébergés	956	1 022	1 083	6,4
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	20	19	20	0,0
Contributions parentales	76	77	82	3,9
Autres contributions des usagers²	221	293	310	18,4
TOTAL	3 979	4 149	4 336	4,4
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>6,80</i>	<i>7,00</i>	<i>7,34</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.

2. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.

Contributions – autres ministères et organismes

Ce tableau présente les contributions provenant d'autres entités gouvernementales au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 11

Contributions – autres ministères et organismes (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ²	247	247	262	3,0
Fonds d'assurance automobile du Québec	174	178	189	4,2
Fonds de recherche du Québec – Santé	55	58	61	5,3
Loto-Québec	22	-	-	-100,0
Ententes réciproques avec les autres provinces (Régie de l'assurance maladie du Québec)	38	51	54	19,2
Autres ³	533	75	79	-61,5
TOTAL	1 069	609	645	-22,3
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>1,83</i>	<i>1,03</i>	<i>1,09</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.

2. Cet organisme est exclu du périmètre comptable du gouvernement.

3. Inclut un gain réalisé à la suite du transfert d'actifs, le 1^{er} avril 2021, par la Société québécoise d'infrastructures (SQI) aux établissements de santé et de services sociaux.

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général

Ce tableau montre l'évolution de la contribution du gouvernement du Québec en provenance du fonds général pour le financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 12

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	30 558	31 662	29 746	-1,3
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>52,20</i>	<i>53,40</i>	<i>50,33</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.

2 PROGRAMMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

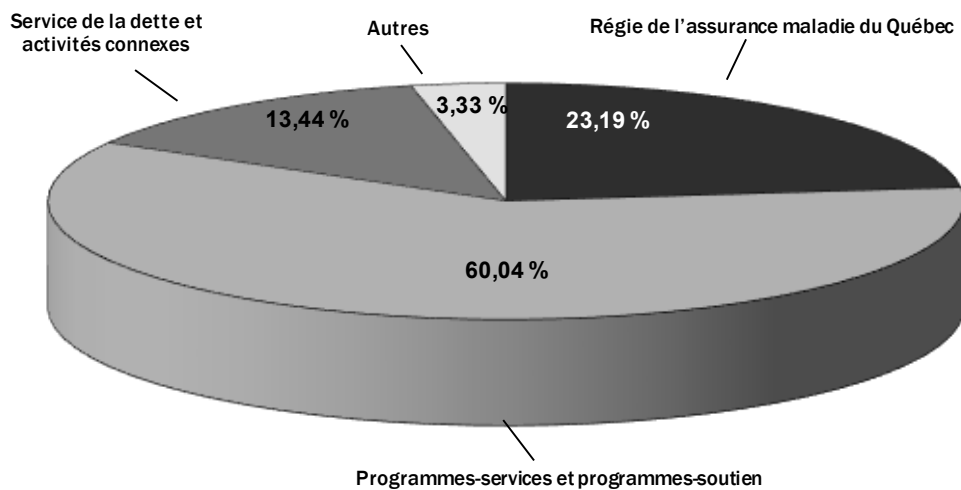
En 2015, la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* a entraîné le regroupement régional des services de santé et des services sociaux.

Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ont pour responsabilité, notamment, d'offrir l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. En outre, la *Loi* prévoit que le financement et la reddition de comptes des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Le graphique qui suit présente la part des programmes-services et des programmes-soutien dans l'ensemble des dépenses de santé et de services sociaux. Pour l'exercice 2022-2023, la part affectée à ces programmes est de 60,04 %.

GRAPHIQUE 1

Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau 2022-2023 (en pourcentage)



2.1 Définition des programmes

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, un programme est un regroupement de services et d'activités. Il existe deux types de programmes : les programmes-services et les programmes-soutien.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou, encore, aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services.

La définition d'un programme-services suppose que :

- le regroupement des services qui forme un programme est fondé sur la notion de besoin. Chaque programme doit regrouper l'ensemble des services et des activités qui permet de répondre aux besoins de la population ou à un profil de besoins d'un groupe de personnes;
- les besoins ou les profils de besoins priment par rapport aux frontières des établissements, aux territoires professionnels, à des domaines d'activité et autres;
- tout programme comporte des services qui lui sont propres et des services qu'il partage avec d'autres programmes. Par exemple, dans le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, on trouve des services gériatriques qui sont propres à ce programme. À l'inverse, les services de pharmacie, de physiothérapie ou encore de soins infirmiers font partie du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, mais ils appartiennent aussi à d'autres programmes comme Santé physique.

2.2 Configuration des programmes

Cette section présente la configuration des programmes ainsi qu'un schéma de son ensemble.

Programmes-services

Les programmes-services se subdivisent à leur tour en deux catégories.

- Les programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population :
 - Santé publique;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide.
- Les programmes-services répondant à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
 - Déficience physique;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances;
 - Santé mentale;
 - Santé physique.

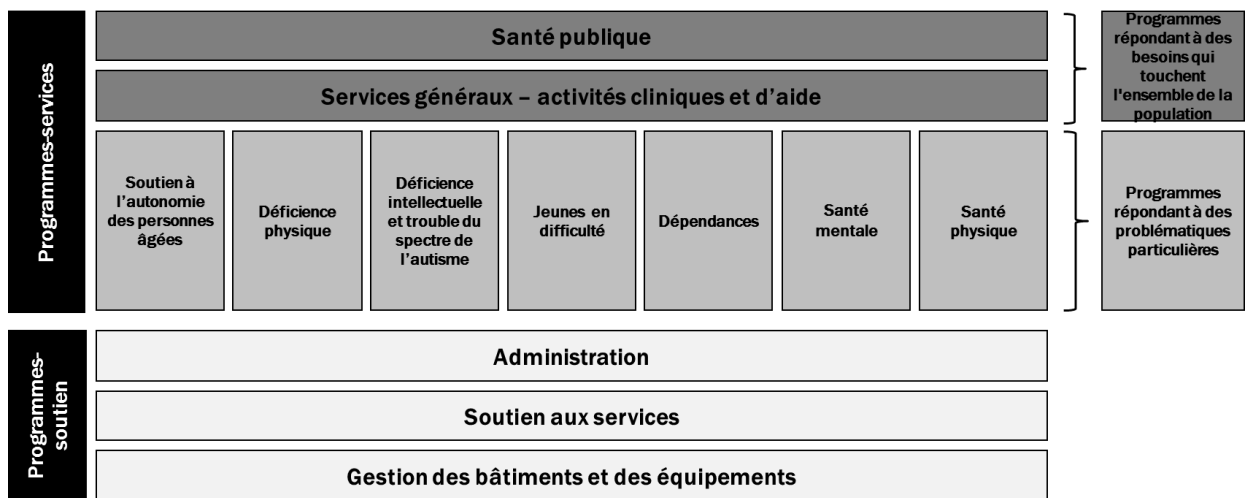
Programmes-soutien

Les programmes-soutien regroupent les activités qui viennent appuyer les programmes-services :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

SCHÉMA 1

Configuration d'ensemble



2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population

Santé publique

La santé publique vise un grand objectif social : améliorer la santé et le bien-être général de la population par des actions qui se situent, la plupart du temps, avant que les problèmes ne surviennent. Le programme Santé publique est fondé sur une perspective populationnelle, c'est-à-dire qu'il s'adresse à l'ensemble de la population. Les actions de santé publique peuvent toutefois viser des groupes cibles qui partagent certains traits communs tels que l'exposition aux mêmes facteurs de risque, des conditions de vie particulières, etc.

Services généraux – activités cliniques et d'aide

Le programme Services généraux – activités cliniques et d'aide exclut les activités de promotion-prévention. Ce programme regroupe les services qui s'adressent à l'ensemble de la population, qui sont des services de proximité, c'est-à-dire des services qui sont accessibles localement à partir d'un établissement, du cabinet de médecins ou du groupe de médecine de famille, ou qui sont généralement des services individuels destinés à répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes ponctuels et aigus.

Exemples : information, orientation, services infirmiers (ex. : Info-Santé, services de santé courants, etc.), services de nutrition, etc.

2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières

Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées regroupe tous les services donnés dans un établissement, à domicile ou ailleurs, qui sont destinés aux personnes en perte d'autonomie principalement en raison de l'avancement en âge, et ce, peu importe la condition : perte d'autonomie fonctionnelle, problèmes cognitifs (ex. : maladie d'Alzheimer) ou maladies chroniques, et à leur entourage.

Pour les personnes en perte d'autonomie, il ne s'agit pas nécessairement de guérir, mais davantage de compenser la détérioration des conditions de santé, de miser sur le potentiel résiduel et d'assurer la sécurité des personnes dans leur résidence.

Déficience physique

Le programme Déficience physique regroupe les services visant à répondre aux besoins des personnes qui, peu importe leur âge, ont une incapacité significative et persistante, ainsi qu'à leur entourage. Les services prévus pour les personnes qui ont une maladie dégénérative et qui correspondent à un profil de besoins du type déficience physique (ex. : sclérose en plaques, ataxie de Friedreich) font aussi partie de ce programme.

Les services destinés aux personnes présentant une déficience physique visent à développer et à maintenir leur autonomie fonctionnelle, à compenser leurs incapacités et à soutenir leur pleine participation sociale.

Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

Pour le volet déficience intellectuelle, le programme regroupe les services destinés à répondre aux besoins des personnes qui ont un fonctionnement cognitif général significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant l'enfance. Les services de ce programme permettent de réduire les conséquences de la déficience, de compenser les incapacités et de soutenir l'intégration sociale.

Ce programme comprend aussi les services offerts aux personnes aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Jeunes en difficulté

Le programme Jeunes en difficulté regroupe les services destinés aux jeunes – de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte – qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale (délinquance, violence, idées suicidaires, etc.). Ce programme s'adresse également aux jeunes qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur sécurité et leur développement (abus, négligence, etc.) ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis. Ce programme comprend aussi des services destinés aux familles des jeunes concernés.

Dépendances

Le programme Dépendances vise à répondre aux besoins de toute personne présentant des comportements à risque ou des troubles liés à l'utilisation d'une substance psychoactive ou aux jeux de hasard et d'argent. Le programme comprend l'ensemble des services publics du réseau de la santé et des services sociaux pouvant être appariés aux besoins de ces personnes ainsi qu'à ceux de leur entourage.

Le programme comprend notamment des services de détection et d'orientation vers les services appropriés, d'intervention précoce, de gestion de l'intoxication et du sevrage, de réadaptation externe et avec hébergement, de traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes avec médication de substitution, de réinsertion sociale et de soutien à l'entourage.

Santé mentale

Le programme Santé mentale vise à permettre à toute personne dont la santé mentale est perturbée, et à sa famille, d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins ainsi qu'une attention appropriée à sa situation.

Santé physique

Le programme Santé physique s'adresse à toute personne qui est aux prises avec une maladie, un symptôme ou un traumatisme et qui doit recevoir des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Il s'adresse également à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et des services en continu.

Le programme Santé physique comprend donc précisément les urgences, les épisodes de soins aigus, les visites en soins ambulatoires qui sont spécialisés et surspécialisés ainsi que les visites spécialisées à domicile, les soins palliatifs, etc.

2.5 Programmes-soutien

Administration

Le programme Administration regroupe des activités de nature administrative. On trouve la gestion générale de l'établissement, l'administration des services techniques et les activités liées à l'intégration de l'informatique.

Soutien aux services

Le programme Soutien aux services appuie la prestation des services aux usagers de l'établissement. Il comprend notamment la coordination des services aux usagers et des soins infirmiers et d'assistance, l'enseignement, les activités relatives à l'admission et à l'inscription des usagers, l'alimentation et la buanderie.

Gestion des bâtiments et des équipements

Le programme Gestion des bâtiments et des équipements englobe, plus précisément, les activités qui touchent de près l'univers physique de l'établissement. Il concerne le fonctionnement des installations, leur entretien et leur réparation, le ménage, la gestion des déchets biomédicaux et la sécurité.

2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau

Les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau comprennent des sommes provenant des crédits du programme 02 (services dispensés à la population) du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des comptes à fin déterminée. Ces dépenses excluent le financement des infrastructures (le service de la dette en 2021-2022) et certaines activités connexes, notamment les régimes de retraite des employés.

Aux fins de présentation de l'ensemble des services aux usagers, à leurs proches et à la population, les dépenses des organismes communautaires ont été intégrées dans les programmes-services. Toutefois, la gestion financière de ces organismes demeure distincte.

TABLEAU 13

Ventilation par programme des dépenses du réseau¹
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023 ^P	Part relative 2022-2023 (%)
Programmes-services			
Santé publique	2 014	1 093	3,1
Services généraux – activités cliniques et d'aide	1 450	1 681	4,7
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	6 321	6 394	18,0
Déficiences physique	1 062	1 152	3,2
Déficiences intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 460	1 556	4,4
Jeunes en difficulté	1 969	2 092	5,9
Dépendances	184	225	0,6
Santé mentale	1 933	1 988	5,6
Santé physique	11 857	12 228	34,3
Sous-total	28 250	28 409	79,8
Programmes-soutien			
Administration	2 176	2 265	6,4
Soutien aux services	2 361	2 470	6,9
Gestion des bâtiments et des équipements	2 556	2 457	6,9
Sous-total	7 093	7 192	20,2
TOTAL	35 343	35 601	100,0

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Pour 2023-2024, la ventilation des prévisions n'est pas disponible. Une telle évaluation sera possible une fois le système comptable unique retenu et déployé avec une nouvelle charte comptable unique définie pour tous les établissements de santé et de services sociaux.

2.7 Sources de financement des programmes du réseau

Cette section présente les sources de financement des programmes du réseau.

TABLEAU 14

Sources de financement des programmes du réseau
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023^P
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Établissements de santé et de services sociaux ¹	33 948	32 816
Organismes communautaires régionaux ²	868	978
Sous-total	34 816	33 794
Contributions des usagers		
Contributions des adultes hébergés	956	1 022
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	20	19
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	76	77
Autres contributions des usagers ³	221	293
Sous-total	1 273	1 411
Autres ministères et organismes		
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	65	71
Fonds d'assurance automobile du Québec	121	122
Loto-Québec	22	-
Sous-total	208	193
Autres ajustements⁴	(954)	203
Sous-total	35 343	35 601
TOTAL	35 343	35 601

P. Financement prévisionnel.

1. Le montant 2021-2022 a été diminué de provisions, de l'ordre de 106 M\$, prises de façon exceptionnelle, dont la dépense ne se reflète pas dans les établissements. Pour 2022-2023, un montant de 3 984 M\$ représentant du financement, autre que pour les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien, a été déduit.
2. Exclut les organismes communautaires nationaux.
3. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.
4. Les « Autres ajustements » de 2021-2022 s'expliquent en majeure partie par des subventions exceptionnelles découlant de la pandémie de COVID-19 aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux autres que les établissements publics, ainsi qu'à des charges non réparties dans les dépenses des établissements publics majoritairement relatives à la pandémie.

3 PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

3.1 Portrait de l'effectif et des établissements

Effectif

Au 31 mars 2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux comptait 1 547 employés. Quant à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur effectif était respectivement de 1 798 et de 124 employés.

Pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), les données sur les effectifs au 31 mars 2023 sont mises à jour annuellement et présentées dans la page indiquée par le lien et l'adresse ci-dessous. Il sera donc possible de les consulter prochainement.

[Ressources humaines - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\) :](https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-humaines/)

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-humaines/>

Établissements

Au 31 mars 2023, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 34 établissements publics administrés chacun par un président-directeur général, une présidente-directrice générale ou un directeur général, une directrice générale. Ces établissements sont composés de :

13 centres intégrés (CISSS), dont chacun est un établissement issu de la fusion de tous les établissements publics;

9 centres intégrés universitaires (CIUSSS), car ils se trouvent dans une région sociosanitaire où une université offre un programme complet d'études prédoctorales en médecine ou parce qu'ils exploitent un centre désigné « institut universitaire » dans le domaine social;

7 établissements non fusionnés rattachés au Ministère et qui offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance, soit 4 centres hospitaliers universitaires (CHU), 2 instituts universitaires (IU) et 1 institut;

5 établissements publics, non visés par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS)*, qui desservent une population nordique ou autochtone.

3.2 Volumes et nature des soins et services

Cette section présente brièvement l'évolution du volume et de la nature de certains soins et services offerts aux usagers, à leurs proches et à la population.

TABLEAU 15

Volumes de soins et services rendus par programme et par service

Programme	Service	Unité de mesure	2021-2022	2022-2023
Soutien à l'autonomie des personnes âgées / déficience physique / déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Heures de service rendues en soutien à domicile - Toutes clientèles	Heure de prestation de services	28 341 242	32 031 461
		Usagers	381 228	383 155
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	Hébergement en établissement Ressources intermédiaires et ressources de type familial	Jour-présence	12 832 473	13 291 061
		Jour rétribué	3 908 932	4 101 020
Déficience physique	Adaptation – réadaptation	Heure de prestation de services	3 162 229	3 202 256
		Usagers	98 871	100 034
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Ressources intermédiaires Ressources résidentielles, assistance résidentielle continue Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches	Jour rétribué	1 797 239	1 757 988
		Jour rétribué	284 613	307 145
		Usager	37 431	39 192
Jeunes en difficulté	Signalements traités Services psychosociaux	Signalement	132 632	135 839
		Usager	149 572	151 078
Dépendances	Services en centres de réadaptation en dépendance	Usager	45 148	47 396
Santé mentale ¹	Hospitalisations Hébergement Services ambulatoires en première ligne	Jour-présence	816 189	835 959
		Jour-présence	168 301	172 086
		Usager	129 372	128 130
Santé physique	Jours-présence des usagers admis Interventions chirurgicales	Jour-présence	3 941 076	4 013 672
		Nombre d'interventions chirurgicales	474 103	490 233
	Urgence	Visite	3 306 756	3 604 422
		Visite	5 972 459	6 063 975
	Accouchements	Nombre d'accouchements	78 233	74 031
	Analyses de laboratoire ²	Valeur pondérée totale	888 133 285	734 741 001
	Soins palliatifs et de fin de vie	Usager	26 032	26 050

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, états financiers, Med-Écho ainsi que le tableau de bord sur les indicateurs de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Données extraites à l'automne 2023.

1. Les derniers investissements en Santé mentale ont été faits pour le Suivi intensif variable (SIV), le Suivi intensif dans le milieu et les premiers épisodes psychotiques. La bonification de ces secteurs a pour objectif justement de prévenir les hospitalisations et les services ambulatoires en première ligne.
2. Dorénavant, l'indicateur utilisé sera la valeur pondérée totale plutôt que le nombre d'analyses. La valeur pondérée totale tient compte de la volumétrie des laboratoires ainsi que du niveau de complexité des analyses traitées.

4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS

Contribution du régime public d'assurance médicaments

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des contributions des assurés et du gouvernement du Québec au financement du régime.

Le régime public d'assurance médicaments a représenté des dépenses de 5 033 millions de dollars en 2022-2023. De ce montant, 2 295 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 45,60 % des coûts liés au régime public d'assurance médicaments. Les contributions des assurés se sont élevées à 2 738 millions de dollars, soit 54,40 %.

TABLEAU 16

Financement du régime public d'assurance médicaments
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Contributions des assurés				
Primes	1 648	1 659	1 724	2,3
Franchises et coassurances	1 058	1 079	1 117	2,8
Sous-total	2 706	2 738	2 841	2,5
Contributions du gouvernement²	2 424	2 295	2 491	1,4
TOTAL	5 130	5 033	5 332	1,9
<i>Part assumée par les assurés en %</i>	<i>52,75</i>	<i>54,40</i>	<i>53,28</i>	
<i>Part assumée par le gouvernement en %</i>	<i>47,25</i>	<i>45,60</i>	<i>46,72</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2023-2024.

2. La contribution du gouvernement exclut les contributions pour les dépenses de nature administrative du Fonds de l'assurance médicaments de 79 M\$ en 2022-2023.

Contributions par type de prestation d'assurance

Ce tableau explique le détail des contributions de chaque type d'assuré et de celles du gouvernement du Québec.

TABLEAU 17

Contributions par type de prestation d'assurance 2022-2023 (en millions de dollars)

	Financement				Part assumée par les assurés (%)
	Coûts	Contributions des assurés		Contribution du gouvernement	
		Franchises et coassurances	Primes		
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	713	–	–	713	–
Personnes âgées de 65 ans ou plus					
Recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	238	–	–	238	–
Recevant moins de 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	1 576	266	270	1 040	34,0
Ne recevant aucun Supplément de revenu garanti	2 153	534	658	961	55,4
Sous-total	3 967	800	928	2 239	43,6
Autres assurés					
Adultes	1 124	279	731	114	89,9
Enfants de moins de 18 ans et personnes à charge handicapées	91	–	–	91	–
Personnes aux études à temps plein de 18 à 25 ans sans conjoint	15	–	–	15	–
Sous-total	1 230	279	731	220	82,1
Autres¹	(877)	–	–	(877)	–
TOTAL	5 033	1 079	1 659	2 295	54,4

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

1. Il s'agit des sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments, des montants forfaitaires versés en vertu de l'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, des sommes récupérées auprès des personnes et d'autres ajustements comptables.

Contributions des adultes hébergés en établissement

Le tableau suivant présente l'évolution des contributions des adultes hébergés et du gouvernement du Québec pour les services d'hébergement en établissement.

L'hébergement des adultes en établissement a représenté des dépenses de 4 841 millions de dollars en 2022-2023. De ce montant, 4 075 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 84,18 % des coûts liés à l'hébergement des adultes en établissement. Les contributions des usagers se sont élevées à 766 millions de dollars, soit 15,82 %.

TABLEAU 18

Financement¹ des services d'hébergement en établissement²
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	Variation annuelle moyenne³ (%)
Contributions des adultes hébergés en établissement ⁴	708	766	8,2
Contribution du gouvernement	4 133	4 075	-1,4
TOTAL	4 841	4 841	0,0
<i>Part assumée par les usagers en %</i>	<i>14,63</i>	<i>15,82</i>	
<i>Part assumée par le gouvernement en %</i>	<i>85,37</i>	<i>84,18</i>	

1. Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles au moment de la production des Comptes de la santé. Les données 2021-2022 ont été extraites à l'automne 2023.
2. Excluant les contributions des ressources intermédiaires et des ressources de type familial.
3. Variation annuelle moyenne entre 2021-2022 et 2022-2023.
4. Hébergement des adultes dans les établissements publics et privés.

Financement du transport ambulancier

Les services ambulanciers ont représenté des dépenses de 1 000 millions de dollars en 2022-2023. De ce montant, 967 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 96,7 % des dépenses liées au transport ambulancier. Les contributions des usagers et des autres organismes se sont élevées à 33 millions de dollars, soit 3,3 % des dépenses liées au transport ambulancier.

TABLEAU 19

Financement du transport ambulancier 2022-2023 (en millions de dollars)

	Contributions		Nombre de transports
	Montant	(%)	
Contributions du gouvernement			
Ministère de la Santé et des Services sociaux	822	82,2	–
Transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux ¹	137	13,7	526 159
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires d'aide sociale ²	8	0,8	55 269
Sous-total	967	96,7	581 428
Contributions des usagers et des autres organismes			
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ³	–	–	130
Société de l'assurance automobile du Québec	3	0,3	19 485
Particuliers	27	2,7	175 335
Autres ⁴	3	0,3	21 811
Sous-total	33	3,3	216 761
TOTAL	1 000	100,0	798 189

1. Coûts selon le tarif en vigueur, dont les transferts interétablissements et les transports justifiés des personnes de 65 ans ou plus.

2. Coûts de transport selon le tarif en vigueur.

3. Les coûts de la Commission sont inférieurs à 50 000 \$.

4. Sont notamment incluses les contributions du gouvernement fédéral, dont celles des ministres fédéraux de la Sécurité publique et de la Protection civile, de la Défense nationale, des Anciens Combattants Canada et de Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

Lorsqu'une tarification est appliquée, les contributions des usagers et des autres organismes couvrent uniquement 17,8 % des dépenses de fonctionnement. En effet, la facturation moyenne par transport est de 223,01 \$, alors que le coût réel moyen s'élève à 1 252,84 \$. Ainsi, la majeure partie des coûts est assumée par le gouvernement du Québec. En 2022-2023, le nombre total de transports terrestres et aériens effectués a été de 798 189, contre 763 762 en 2021-2022.

Il n'existe actuellement qu'un seul tarif sur la totalité du territoire québécois, soit 125 \$ pour la prise en charge d'un usager, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance.

5 DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT 2022-2023

TABLEAU 20

Dépenses par entité 2022-2023
(en millions de dollars)

	Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²
DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX						
Dépenses de programmes						
- Fonctions de coordination	218	218	-	-	-	-
- Services dispensés à la population						
▪ Établissements de santé et de services sociaux	36 800	36 800	-	-	-	-
▪ Organismes communautaires et autres organismes	1 028	1 028	-	-	-	-
▪ Activités connexes	3 991	3 991	-	-	-	-
▪ Service de la dette	3 978	3 978	-	-	-	-
Sous-total	45 797	45 797	-	-	-	-
- Office des personnes handicapées du Québec	14	14	-	-	-	-
- Régie de l'assurance maladie du Québec	10 670	10 670	-	-	-	-
- Condition des Aînés	29	29	-	-	-	-
Sous-total - Dépenses de programmes	56 728	56 728	-	-	-	-
Autres dépenses						
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	110	-	-	-	110	-
- Régie de l'assurance maladie du Québec						
▪ Régime d'assurance maladie	8 331	-	8 331	-	-	-
▪ Régime public d'assurance médicaments	5 033	-	3 954	1 079	-	-
▪ Autres	877	-	877	-	-	-
▪ Frais d'administration	261	-	261	-	-	-
Sous-total	14 612	-	13 423	1 079	110	-
- Centres intégrés et établissements	40 751	-	-	-	-	40 751
- Ajustements des dépenses ³	(2 224)	(2 224)	-	-	-	-
- Autres	5 588	-	-	4 033	1 273	282
Sous-total - Autres dépenses	58 727	(2 224)	13 423	5 112	1 383	41 033
Éliminations des opérations entre les entités	(56 160)	(49 962)	(411)	(4 010)	(326)	(1 451)
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	59 295	4 542	13 012	1 102	1 057	39 582

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

2. Y compris les comptes à fin déterminée.

3. Conformément à la norme sur les paiements de transfert, ces sommes sont constatées dans les revenus reportés dans les établissements de santé et de services sociaux.

TABLEAU 21

Sources de financement par entité 2022-2023
(en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régle de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²	Fonds des services de santé
SOURCES DE FINANCEMENT							
DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX							
Fonds des services de santé							
– Cotisations des employeurs	9 382	–	–	–	–	–	9 382
– Cotisations des particuliers	332	–	–	–	–	–	332
Sous-total	9 714	–	–	–	–	–	9 714
<i>Proportion du financement</i>	16,4 %						
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis							
– Fonds de lutte contre les dépendances	92	–	–	–	92	–	–
Sous-total	92	–	–	–	92	–	–
<i>Proportion du financement</i>	0,2 %						
Contributions du gouvernement fédéral							
– Transferts pour la santé							
▪ Transfert canadien en matière de santé	6 814	6 814	–	–	–	–	–
▪ Fonds ciblés	268	268	–	–	–	–	–
– Autres programmes							
▪ Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	35	35	–	–	–	–	–
▪ Autres transferts	1 057	686	–	–	10	361	–
– Impôt sur le revenu des particuliers							
▪ Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé	3 703	3 703	–	–	–	–	–
Sous-total	11 877	11 506	–	–	10	361	–
<i>Proportion du financement</i>	20,0 %						
Total à reporter	21 683	11 506	–	–	102	361	9 714

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.

TABLEAU 21 (suite)

Sources de financement par entité 2022-2023
(en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²	Fonds des services de santé
Total reporté	21 683	11 506	–	–	102	361	9 714
Contributions des usagers							
– Régime public d'assurance médicaments							
▪ Primes	1 659	–	–	1 659	–	–	–
▪ Franchises et coassurances	1 079	–	–	1 079	–	–	–
– Contributions des adultes hébergés	1 022	–	–	–	–	1 022	–
– Suppléments pour chambres privées et semi-privées	19	–	–	–	–	19	–
– Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	77	–	–	–	–	77	–
– Autres contributions des usagers	293	–	–	–	–	293	–
Sous-total	4 149	–	–	2 738	–	1 411	–
<i>Proportion du financement</i>	7,0 %						
Contributions – autres ministères et organismes							
– Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	247	–	176	–	–	71	–
– Fonds d'assurance automobile du Québec	178	–	56	–	–	122	–
– Fonds de recherche du Québec – Santé	58	–	–	–	–	58	–
– Ententes réciproques avec les autres provinces	51	–	51	–	–	–	–
– Autres	75	–	1	–	5	69	–
Sous-total	609	–	284	–	5	320	–
<i>Proportion du financement</i>	1,0 %						
Revenus d'autres sources							
– Divers (services commerciaux, dons, etc.)	1 192	14	15	–	32	1 131	–
Sous-total	1 192	14	15	–	32	1 131	–
<i>Proportion du financement</i>	2,0 %						
Sous-total des sources de financement des dépenses de santé et de services sociaux	27 633	11 520	299	2 738	139	3 223	9 714
<i>Proportion du financement</i>	46,6 %						
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	31 662	31 662	–	–	–	–	–
<i>Proportion du financement</i>	53,4 %						
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	59 295	43 182	299	2 738	139	3 223	9 714

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

2. Y compris les comptes à fin déterminée.

6 CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ AVEC CELLES DU PORTEFEUILLE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS

Les données financières aux fins des Comptes de la santé constituent une consolidation des états financiers des entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec faisant partie du domaine de la santé et des services sociaux.

Les dépenses des Comptes de la santé sont différentes de celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics du gouvernement.

De façon sommaire, les dépenses incluses dans les Comptes de la santé diffèrent de celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics étant donné, notamment, que :

- les Comptes de la santé comprennent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments sous la forme de franchises et de coassurances, alors que les comptes publics ne le considèrent pas;
- le service de la dette est inclus dans les Comptes de la santé, alors qu'il est présenté distinctement du portefeuille Service et services sociaux dans les comptes publics;
- les Comptes de la santé comprennent un nombre plus restreint d'entités, alors que le périmètre comptable du gouvernement du Québec est plus large. Par conséquent, certaines dépenses sont éliminées au moment de la préparation des comptes publics, alors qu'elles ne le sont pas au moment de l'établissement des Comptes de la santé;
- les transferts financés par le régime fiscal sont exclus des Comptes de la santé, alors qu'ils sont présentés dans le portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

La conciliation suivante permet le rapprochement entre les dépenses des Comptes de la santé et celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

TABLEAU 22

Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2022-2023*
(en millions de dollars)

Dépenses consolidées du portefeuille Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2022-2023</i>		59 406
(-)	Éléments inclus dans les comptes publics non considérés aux fins des Comptes de la santé	
	• Transferts financés par le régime fiscal – crédits d'impôt remboursables ¹	(2 573)
(+)	Éléments non inclus dans le portefeuille Santé et Services sociaux	
	• Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	1 079
	• Service de la dette des organismes autres que budgétaires, fonds spéciaux et organismes du réseau	796
(+)	Éliminations dans les comptes publics non considérées aux fins des Comptes de la santé	
	• Contribution du gouvernement, à titre d'employeur, au Fonds des services de santé	897
	• TVQ sur les dépenses de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux	318
	• Éliminations hors portefeuille	250
	• Autres éliminations	(829)
(+/-)	Autres éléments non significatifs	
	• Opérations réciproques non conciliées entre entités du portefeuille	(49)
DÉPENSES AUX FINS DES COMPTES DE LA SANTÉ		59 295

1. Y compris, notamment, les crédits d'impôt remboursables pour le maintien à domicile des aînés, les aidants naturels, les frais médicaux et le soutien aux aînés.

